



APAVE
AGENCE DE TOURS
26, rue des Frères Lumière CS 50602
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
N° SIRET : 90386907100303

DONNEUR D'ORDRE
UIOSS
rue Edouard VAILLANT
37035 TOURS CEDEX
CONTACT : Monsieur JAN



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace le rapport 40252 - A322216307 UIOSS V5



Numéro d'offre : **40252 - A322216307 UIOSS V6**
Numéro de contrat : **40252 - 22216307**
Numéro de rapport (n° de tâche) :
Date : **30/07/2024**

Lieu d'intervention :
UIOSS
Rue Edouard VAILLANT
37045 TOURS CEDEX

Destinataire rapport :
M JAN

Date d'intervention :
Du **17/07/2024**

Intervenant : **Mme Muriel NORMAND**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 58 pages

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES
1.1	DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse : **UIOSS**
Rue Edouard VAILLANT
37045 TOURS CEDEX
 Étage : **R-1 / RDC / R+1 / R+2 / R+3**

Numéro de Lot : **Non communiqué**
 Référence Cadastre : **Non communiqué**
 Date du Permis de Construire : **Antérieur au 1er juillet 1997**

Nature du bâtiment : **Bâtiment**
 Cat. du bâtiment : **Bureaux**

1.2	DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE
Nom : UIOSS Union imm	Nom : UIOSS Union imm	
Adresse : rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX	Adresse : rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX	

1.3	EXÉCUTION DE LA MISSION
Repérage réalisé par : NORMAND Muriel N° certificat de qualification : CPDI5664 Date d'obtention : 17/06/2021 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT	Laboratoire d'Analyses : ITGA BAT R Adresse laboratoire : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R Rue de la terre Adélie - CS 66862 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX Numéro d'accréditation : 1-5967 Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD Adresse assurance : 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : Contrat n° 10800807204 Date de validité : 31/12/2024
Date de la commande : 08/03/2022 Accompagnateur : M JAN	

1.4	REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE
Phase APD du 22 juillet 2021 Nature des travaux envisagés : Réhabilitation des façades et du système de VMC et des chauffages - Prélèvements des calorifugeages du R+10 – R+3 et du sous-sol - Prélèvements au niveau des allèges du RDC – R+2 et R+3 - Prélèvement d'une menuiserie au R+1 après démontage Les documents transmis par le donneur d'ordre pour établir le programme de travaux : APD du 22 juillet 2021 Nature des travaux envisagés : Réhabilitation des façades et du système de VMC et des chauffages - Prélèvements des calorifugeages du R+10 – R+3 et du sous-sol - Prélèvements aux niveaux des allèges du RDC – R+2 et R+3 - Prélèvements d'une menuiserie au R+1	

1.5	VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT
Nom de l'opérateur : NORMAND Muriel AGENCE DE TOURS 26, rue des Frères Lumière CS 50602 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS	Lieu et date d'établissement du rapport Fait à CHAMBRAY-LÈS-TOURS le 30/07/2024	

Signature



1.6	CONCLUSION(S) DU RAPPORT
-----	--------------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	6
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE	6
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE	6
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	7
OBJECTIF	7
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES.....	7
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	8
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	8
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	8
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	9
OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE BATI	10
PRECONISATIONS	10
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	11
ANNEXE CROQUIS.....	27
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	39
ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES.....	53
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	54
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE	55
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	57

2 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+10	Local CTA	Conduit de fluide - Calorifugeage type 3 polystyrène	Plâtre + toile	Résultat d'analyse (P003)		
		Conduit de fluide - Calorifugeage type 3 polystyrène	Peinture beige + toile	Résultat d'analyse (P001 IT072203-57400)		
		Conduit de fluide - Calorifugeage type 3 polystyrène	Peinture beige + toile	Résultat d'analyse (P002 IT072203-57401)		
Extérieur	Façade	Cache moineau Plaques lisses	Fibre -ciment + colle	Résultat d'analyse (P003 IT072109-40431)		
R+1	Bureau	Menuiserie - Sous bavette	Joint gris	Résultat d'analyse (Réf 19936 - 21203514 - P004)		
		Menuiserie - Sous plaque fibre ciment/joint périphérique	Joint périphérique blanc et joint	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P003)		
		Façades - Ouvrant angles	Joint noir dans les angles	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P007)		
		Menuiserie - Meneau	Plaque en fibre - ciment	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P008)		

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+10	Local CTA	Conduit de fluide - Calorifugeage type 1	Plâtre + toile + isolant rouge	Résultat d'analyse (P001)		
		Conduit de fluide - Calorifugeage type 2	Plâtre + toile + produit bitumineux +isolant rouge	Résultat d'analyse (P002)		
		CTA	Joint blanc	Résultat d'analyse (P009)		
		CTA - Gaine de ventilation	Joint gris	Résultat d'analyse (P001 - AR-24-NS-035801-01)		

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
		circulaire partie basse				
		CTA - Gaine de ventilation circulaire partie haute	Peinture grise	Résultat d'analyse (P002 - AR-24-NS-035801-01)		
		CTA - Gaine de ventilation rectangulaire	Peinture beige	Résultat d'analyse (P003 - AR-24-NS-035801-01)		
R-1	Chaufferie	Conduit de fluide - Calorifugeage type 4	Plâtre + toile + PVC	Résultat d'analyse (P004)		
		Conduit de fluide	Plâtre + toile + isolant vert	Résultat d'analyse (P005)		
		Conduit de fluide	Plâtre + toile + produit bitumineux + polystyrène	Résultat d'analyse (P006)		
		CTA - Conduit de ventilation	Joint noir + peinture beige	Résultat d'analyse (P008)		
		Gaine de ventilation circulaire partie basse	Joint gris	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P001)		
		Gaine de ventilation circulaire partie haute	Joint gris	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P002)		
		Gaine de ventilation rectangulaire	Joint beige	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P003)		
		Plancher haut	Flocage	Résultat d'analyse (P007)		
R+3	Bureau	Traversée verticale conduit fluide - Calorifugeage	Isolant mousse noire	Résultat d'analyse (P010)		
		Façades vitrée - Encoffrement	Bois	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
Ensemble des niveaux	Bureaux - Circulations	Plancher haut - Faux plafond	Dalles 60x60	Document consulté		
		Plenum - Gains de ventilation	Acier galvanisé	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
		Gaines techniques verticales - Gaines de ventilation	Acier galvanisé	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
R+1	Bureau	Menuiserie -	Laine de verre	Résultat d'analyse (Ref		

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
		Isolation meneau		19936 - 21203514 - P001)		
		Menuiserie - Sous plaque fibre ciment/joint périphérique	Joint noir	Résultat d'analyse (Réf 19936 - 21203514 - P002)		
		Façades - Poteaux	Béton + enduit	Résultat d'analyse (Réf 84217-C24086750 - P005)		
RDC	Bureau A	Allège - Radiateur	Joint filasse	Résultat d'analyse (Réf 86721 - 2427811.1 P003)		
RDC	Bureau 057	Cloison brique - Allège de fenêtre	Enduit plâtre	Résultat d'analyse (Réf 86721 - 2427811.1 P001)		
		Cloison brique - Radiateur	Joint	Résultat d'analyse (Réf 86721 - 2427811.1 P002)		
R+2	Bureau 210	Cloison brique - Allège de fenêtre	Enduit plâtre	Résultat d'analyse (Réf 86721 - 2427811.1 P004)		
R+3	Bureau 308	Cloison placoplâtre	Enduit plâtre + bande + carton + plâtre	Résultat d'analyse (Réf 86721 - 2427811.1 P005)		

2.3 Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante non prélevés

Néant

3 INVESTIGATIONS NON REALISEES
3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Plans d'exécutions des travaux sur les réseaux de chauffages – et ventilation Etat existant et état projeté

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Des investigations complémentaires pourraient être à prévoir une fois les plans d'exécutions terminés ou éventuellement en phase travaux, une fois les faux plafond démontés permettant la visibilité sur le cheminement des nouveaux réseaux.

4	COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION
4.1	Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2	Références réglementaires et normatives
------------	--

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
 Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
 Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3	Conditions de réalisation du repérage
------------	--

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
26/03/2021	Visite et prélèvements extérieurs
08/03/2022	Visite et prélèvements
23/03/2022	Visite et prélèvements
17/07/2024	Visite et prélèvements allèges

Documents remis :

Titre	Référence
Rénovation des façades, du système de VMC et du chauffage	Phase APD du 22 juillet 2021

Ecart par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plenums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant

Commentaire : Néant

5 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION
5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Phase APD du 22 juillet 2021

Nature des travaux envisagés : Réhabilitation des façades et du système de VMC et des chauffages

- Prélèvements des calorifugeages du R+10 – R+3 et du sous-sol
- Prélèvements au niveau des allèges du RDC – R+2 et R+3
- Prélèvement d'une menuiserie au R+1 après démontage

 Les documents transmis par le donneur d'ordre pour établir le programme de travaux : **APD du 22 juillet 2021**

Nature des travaux envisagés : Réhabilitation des façades et du système de VMC et des chauffages

- Prélèvements des calorifugeages du R+10 – R+3 et du sous-sol
- Prélèvements aux niveaux des allèges du RDC – R+2 et R+3
- Prélèvements d'une menuiserie au R+1

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage
Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
R+10	Local CTA	OUI	Sans objet
R-1	Chaufferie	OUI	Sans objet
R+3	Bureau	OUI	Sans objet
Ensemble des niveaux	Bureaux - Circulations	OUI	Sans objet
R+1	Bureau	OUI	Sans objet
RDC	Bureau 057	OUI	Sans objet
RDC	Bureau A	OUI	Sans objet
R+2	Bureau 210	OUI	Sans objet
R+3	Bureau 308	OUI	Sans objet

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M	
	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	P	
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P	
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
Poteaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	
4 - Plafonds et faux plafonds			

Faux plafonds	Panneaux et plaques	P
8 - Équipements divers et accessoires		
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages	M
	Tresses	M
	Calorifugeages	M
	Joint d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides	M

6 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
26/03/2021	19936 - A321203514 UIOSS V1	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
05/04/2022	40252 - A322216307 UIOSS V1 - 1	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
05/04/2022	40252 - A322216307 UIOSS V2	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
29/06/2022	40252 - A322216307 UIOSS V3	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
29/06/2022	40252 - A322216307 UIOSS V4	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
17/06/2024	40252 - A322216307 UIOSS V5	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
28/05/2024	19936 - A321203514 UIOSS V2	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
30/07/2024	40252 - A322216307 UIOSS V6	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

7 OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

8 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
PRELEVEMENT : P001
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre + toile + isolant rouge	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plâtre + toile + isolant rouge		

PRELEVEMENT : P001 - AR-24-NS-035801-01
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint gris	12/06/2023	NORMAND Muriel
Localisation		
CTA - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint gris		

PRELEVEMENT : P001 IT072203-57400

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture beige + toile	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Peinture beige + toile		

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre + toile + produit bitumineux +isolant rouge	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plâtre + toile + produit bitumineux +isolant rouge		

PRELEVEMENT : P002 - AR-24-NS-035801-01

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture grise	12/06/2023	NORMAND Muriel
Localisation		
CTA - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Peinture grise		

PRELEVEMENT : P002 IT072203-57401

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture beige + toile	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Peinture beige + toile		

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre + toile	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plâtre + toile		

PRELEVEMENT : P003 - AR-24-NS-035801-01

Emplacement

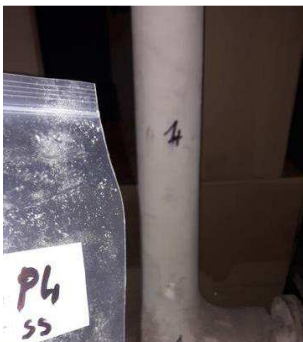


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture beige	12/06/2023	NORMAND Muriel
Localisation		
CTA - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Peinture beige		

PRELEVEMENT : P003		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
UIOSS	29615 21445474	Extérieurs façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment + colle	22/09/2021	NORMAND Muriel
Localisation		
Extérieur cache moineau façade		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Cache moineau- Plaques lisses		

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre + toile + PVC	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plâtre + toile + PVC		

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre + toile + isolant vert	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plâtre + toile + isolant vert		

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre + toile + produit bitumineux + polystyrène	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Conduit de fluide - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plâtre + toile + produit bitumineux + polystyrène		

PRELEVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Flocage	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Plancher haut - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Flocage		

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint noir + peinture beige	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
CTA - Conduit de ventilation - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint noir + peinture beige		

PRELEVEMENT : P009

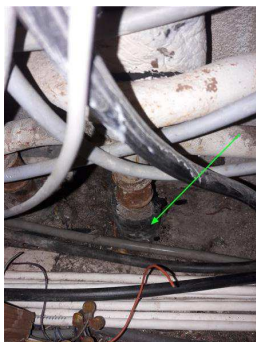
Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+10 - Local CTA
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint blanc	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
CTA - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint blanc		

PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+3 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Isolant mousse noire	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Traversée verticale conduit fluide - Sol		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Isolant mousse noire		

PRELEVEMENT : Ref 19936 - 21203514 - P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Laine de verre	10/03/2021	NORMAND Muriel
Localisation		
Menuiserie - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Laine de verre		

PRELEVEMENT : Ref 19936 - 21203514 - P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint noir	10/03/2021	NORMAND Muriel
Localisation		
Menuiserie - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint noir		

PRELEVEMENT : Ref 19936 - 21203514 - P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint gris	10/03/2021	NORMAND Muriel
Localisation		
Menuiserie - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint gris		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint gris	12/06/2023	NORMAND Muriel
Localisation		
Gaine de ventilation circulaire partie basse - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint gris		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint gris	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Gaine de ventilation circulaire partie haute - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint gris		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P003
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint périphérique blanc et joint	08/03/2022	NORMAND Muriel
Localisation		
Menuiserie - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint périphérique blanc et joint		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P003
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R-1 - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint beige	12/06/2023	NORMAND Muriel
Localisation		
Gaine de ventilation rectangulaire - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint beige		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton + enduit	10/03/2021	NORMAND Muriel
Localisation		
Façades - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Béton + enduit		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint noir dans les angles	12/09/2023	NORMAND Muriel
Localisation		
Façades - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Enduit		

PRELEVEMENT : Ref 84217-C24086750 - P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	R+1 - Bureau
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaque en fibre -ciment	10/03/2021	NORMAND Muriel
Localisation		
Menuiserie - Toutes zones		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Plaque en fibre -ciment		

PRELEVEMENT : Ref 86721 - 2427811.1 P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	RDC - Bureau 057
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit plâtre	17/07/2024	NORMAND Muriel
Localisation		
Cloison brique - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Enduit plâtre		

PRELEVEMENT : Ref 86721 - 2427811.1 P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	RDC - Bureau 057
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint	17/07/2024	NORMAND Muriel
Localisation		
Cloison brique - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint		

PRELEVEMENT : Ref 86721 - 2427811.1 P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
UIOSS Union imm	40252 - 22216307	RDC - Bureau A
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint filasse	17/07/2024	NORMAND Muriel
Localisation		
Allège - Toutes zones		
Résultat amiante		
Susceptible de contenir de l'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet		
Joint		

PRELEVEMENT : Ref 86721 - 2427811.1 P004

Emplacement



Nom du client

UIOSS Union imm

Numéro de dossier

40252 - 22216307

Partie d'ouvrage

R+2 - Bureau 210

Matériau

Enduit plâtre

Date de prélèvement

17/07/2024

Nom de l'opérateur

NORMAND Muriel

Localisation

Cloison brique - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

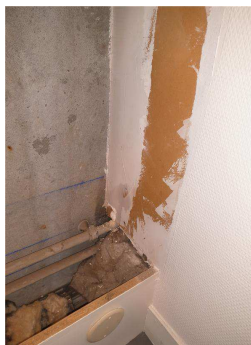
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit plâtre

PRELEVEMENT : Ref 86721 - 2427811.1 P005

Emplacement



Nom du client

UIOSS Union imm

Numéro de dossier

40252 - 22216307

Partie d'ouvrage

R+3 - Bureau 308

Matériau

Enduit plâtre + bande + carton + plâtre

Date de prélèvement

17/07/2024

Nom de l'opérateur

NORMAND Muriel

Localisation

Cloison placoplâtre - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

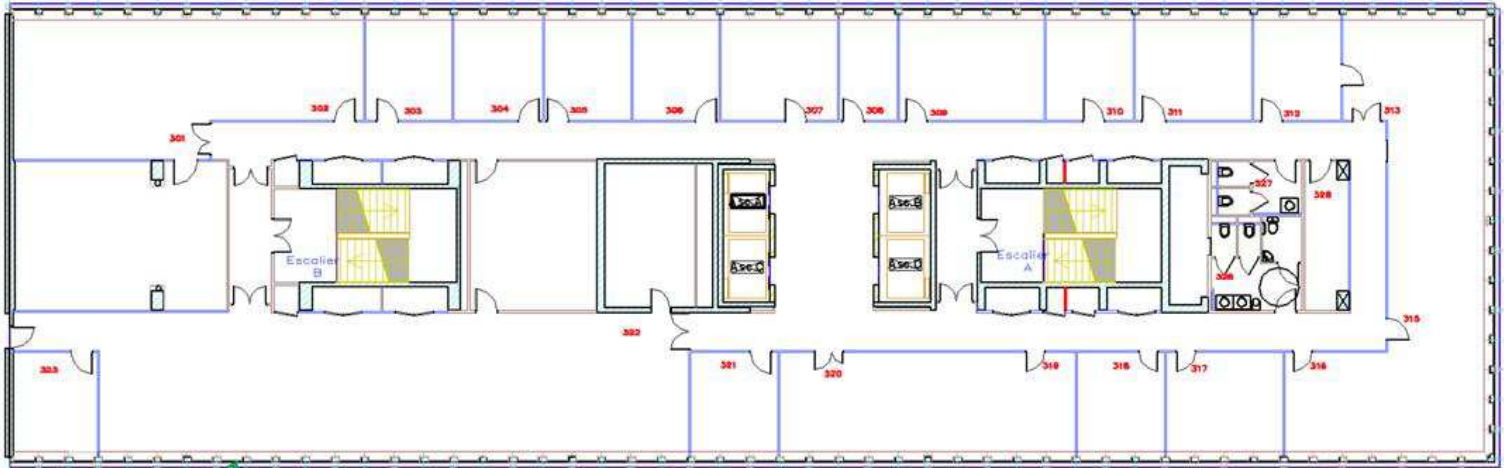
Objet

Enduit plâtre + bande + carton + plâtre

ANNEXE CROQUIS

Planche de repérage			
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des prélèvements
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :	Version : 1		
Type :	Croquis		
Date :	05/04/2022	Bâtiment :	UIOSS
Intervenant :	NORMAND Muriel	Étage :	R+3
Origine du plan :	Croquis	Commentaire :	/

3 ème ETAGE



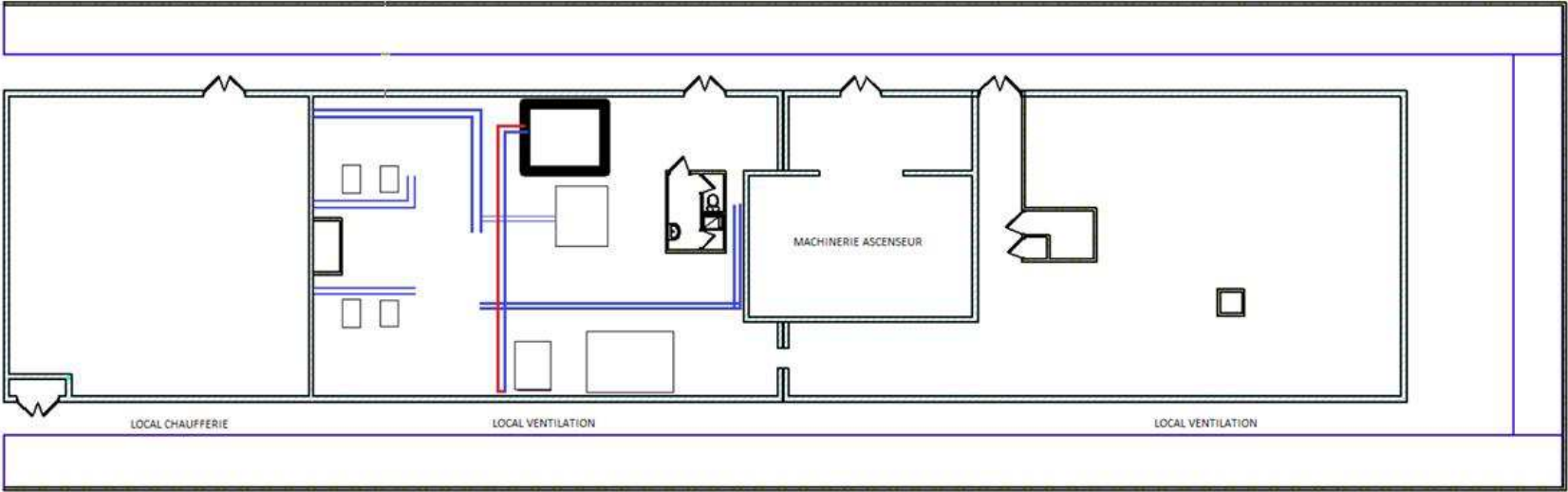
PO10



P., →	Prélèvement négatif	UIOSS Réhabilitation des façades et du système de VMC et des chauffages	N° Rapport	40252 - A322216307 UIOSS
P., →	Prélèvement positif		Création	05/04/2022
S., →	Sondage/ZPSO		Niveau	R+3
Matériaux et produits contenant de l'AMIANTE	Représentation graphique		Indice	A
			Auteur du plan	APAVE - Muriel NORMAND
			Localisation des prélèvements	

Planche de repérage			
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des éléments amiantés
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :	Version : 1		
Type :	Croquis		
Date :	05/04/2022	Bâtiment :	UIOSS
Intervenant :	NORMAND Muriel	Étage :	R+10
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :	/

10 ème ETAGE





P., →	Prélèvement négatif	UIOSS Réhabilitation des façades et du système de VMC et des chauffages	N° Rapport	40252 - A322216307 UIOSS
P., →	Prélèvement positif		Création	05/04/2022
S., →	Sondage/ZPSO		Niveau	R+10
Matériaux et produits contenant de l'AMIANTE	Représentation graphique		Indice	A
Calorifugeage contenant de l'amiante			Auteur du plan	APAVE - Muriel NORMAND
			Localisation des éléments amiantés	

	Planche de repérage			
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des prélèvements	
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX	
N° planche :	Version : 1			
Type :	Croquis			
Date :	05/04/2022	Bâtiment :		
Intervenant :	NORMAND Muriel	Étage :		
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :		

P002
Peinture joint



P001
Joint





P003
Peinture

LEGENDE	
P.,	Prélèvement négatif
P.,	Prélèvement positif
S.,	Sondage/ZPSO

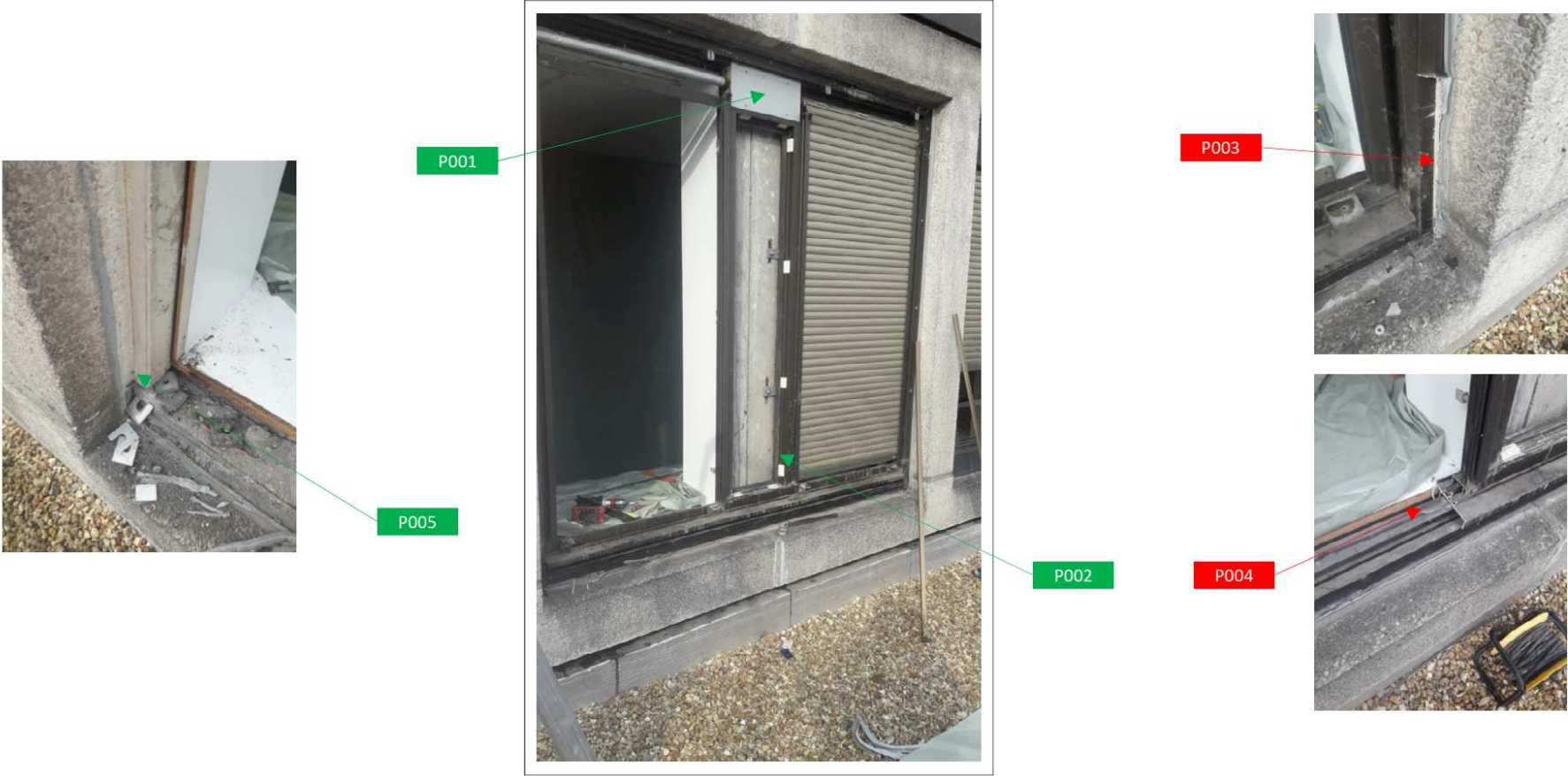
UIOSS
Rue Edouard vaillant 37000 TOURS

Localisation des prélèvements

Repérage amiante avant travaux

Page : 32/58

	Planche de repérage		
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des prélèvements
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :	Version : 1		
Type :	Croquis		
Date :	05/04/2022	Bâtiment :	
Intervenant :	NORMAND Muriel	Étage :	
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :	



LEGENDE	
P.. →	Prélèvement négatif
P.. →	Prélèvement positif
S.. →	Sondage/ZPSO

	Planche de repérage		
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des éléments amiantés
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :	Version : 1		
Type :	Croquis		
Date :	05/04/2022	Bâtiment :	
Intervenant :	NORMAND Muriel	Étage :	
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :	



LEGENDE	
Matériaux et produits contenant de l'amiante	Représentation graphique
JOINTS CONTENANT DE L'AMIANTE	
PLAQUE EN FIBRE CIMENT AMIANTE	

	Planche de repérage		
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des prélèvements
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :	Version : 1		
Type :	Croquis		
Date :	05/04/2022	Bâtiment :	
Intervenant :	NORMAND Muriel	Étage :	
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :	

P007
Joint

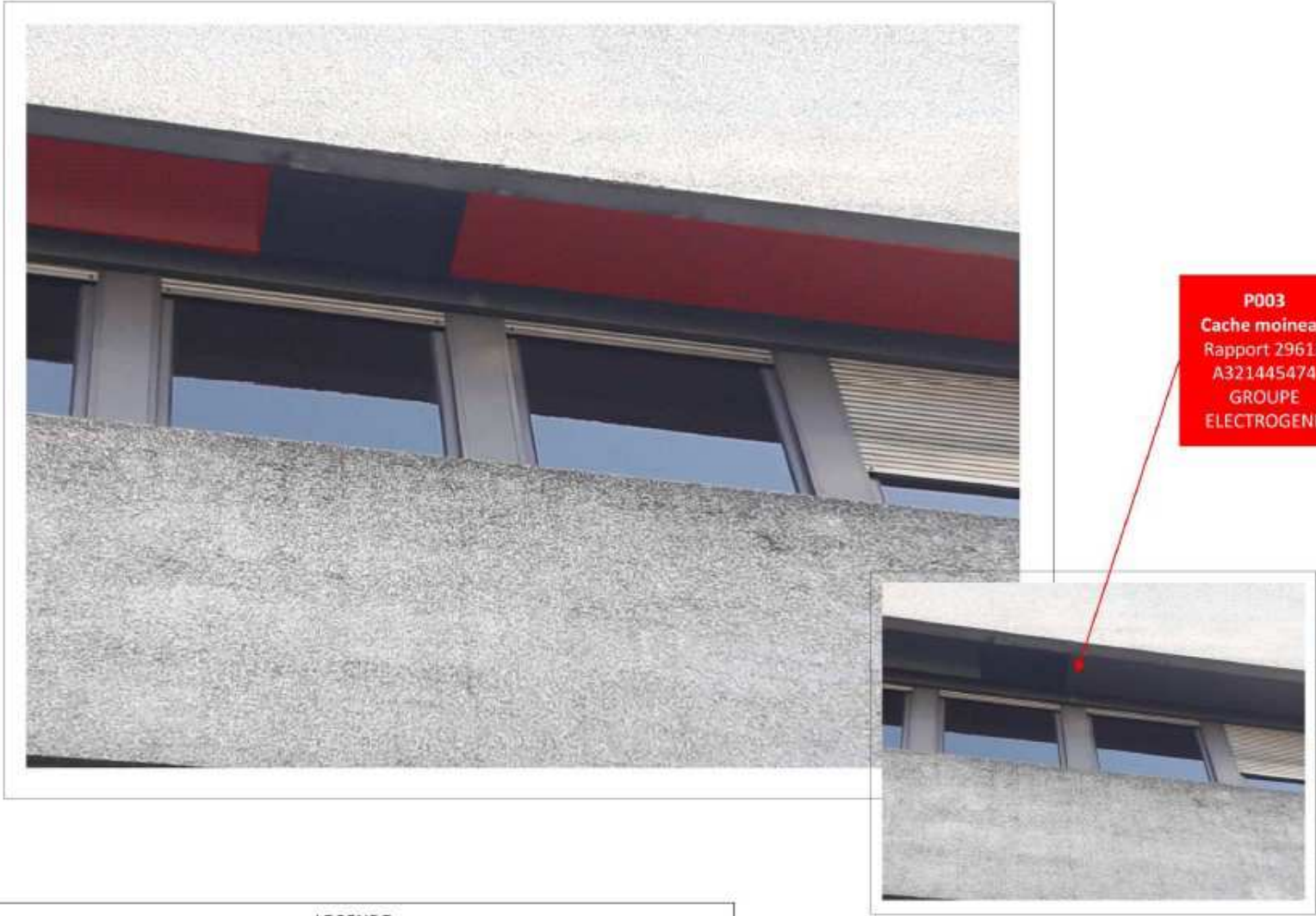


Joint à chaque angle de l'ouvrant
des menuiseries alu contenant de
l'amiante



LEGENDE	
P., →	Prélèvement négatif
P., →	Prélèvement positif
S., →	Sondage/ZPSO

	Planche de repérage		
Client :	UIOSS Union imm	Titre :	Localisation des éléments amiantés
N° rapport :	40252 - 22216307	Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :	Version : 1		
Type :	Croquis		
Date :	05/04/2022	Bâtiment :	UIOSS
Intervenant :	NORMAND Muriel	Etage :	Extérieurs
Origine du plan :	Croquis	Commentaire :	/

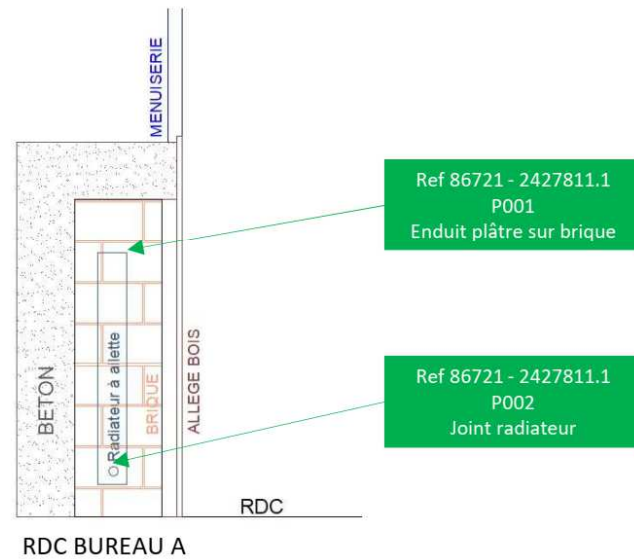


LEGENDE



Plaque en fibre ciment amianté situé en périphérie du bâtiment

	Planche de repérage			
Client :	UIOSS Union imm		Titre :	Localisation des prélèvements
N° rapport :	40252 - 22216307		Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :		Version : 1		
Type :	Croquis			
Date :	05/04/2022		Bâtiment :	UIOSS
Intervenant :	NORMAND Muriel		Etage :	RDC
Origine du plan :	Croquis		Commentaire :	/



LEGENDE	
P.. →	Prélèvement négatif
P.. →	Prélèvement positif
S.. →	Sondage/ZPSO

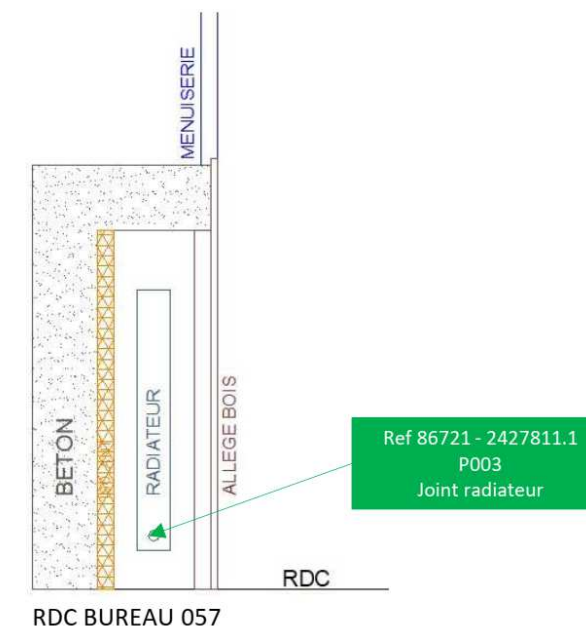
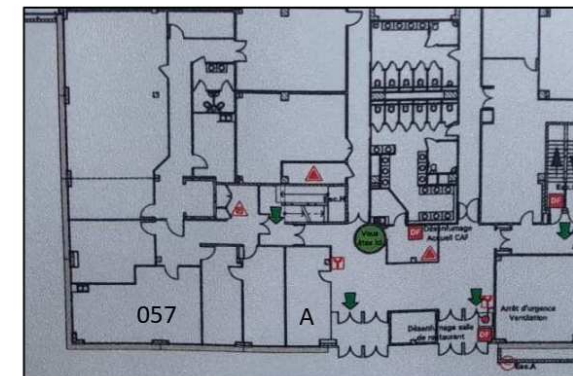
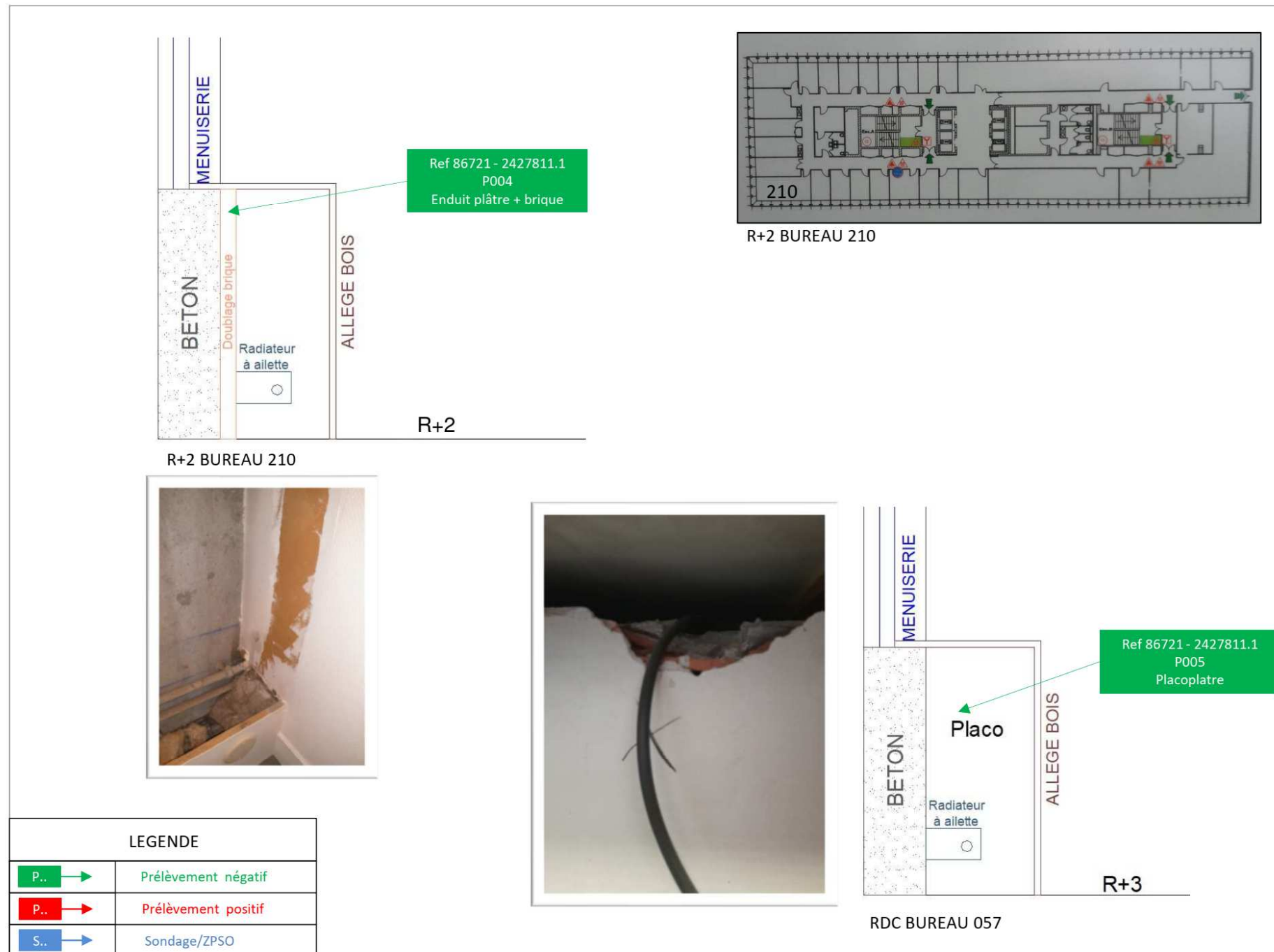


	Planche de repérage			
Client :	UIOSS Union imm		Titre :	Localisation des prélèvements
N° rapport :	40252 - 22216307		Lieu d'intervention :	UIOSS rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX
N° planche :		Version : 1		
Type :	Croquis			
Date :	05/04/2022		Bâtiment :	UIOSS
Intervenant :	NORMAND Muriel		Etage :	R+2 – R+3
Origine du plan :	Croquis		Commentaire :	/



ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

Rapport d'analyses 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° I-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0722-17666 EN DATE DU 16/03/2022

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : APAVE NORD OUEST SAS- Agence De TOURS 26 rue des Frères Lumière CS 50602 37176 CHAMBRAY-LES-TOURS	Réf. Commande ITGA : IT0722-17666 Réf. Commande Client : 40252 - 22216307 A - UIOSS
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/03/2022

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18381	
Réf échantillon client : P001 - Plâtre + toile + isolant rouge - (R+10) Local CTA - Conduit de fluide - Toutes zones		Description ITGA : Toile fibreuse blanche / Matériau plâtréux blanc / Matériau fibreux rose	
✦ Toile fibreuse blanche non séparable + Matériau plâtréux blanc non séparable + Matériau fibreux rose	MOLP + META (A) le 16/03/2022 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 8	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : WIK (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18382	
Réf échantillon client : P002 - plâtre + toile + produit bitumineux + isolant rouge - (R+10) Local CTA - Conduit de fluide - Toutes zones		Description ITGA : Carton bitumé / Toile blanche plâtrée / Matériau fibreux rose	
✦ Carton bitumé + Toile blanche plâtrée non séparable + Matériau fibreux rose non séparable	MOLP + META (B) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : PLR (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 1/3

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0722-17666 EN DATE DU 16/03/2022 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18383	
Réf échantillon client : P003 - plâtre + toile - (R+10) Local CTA - Conduit de fluide - Toutes zones		Description ITGA : Toile blanche enduite / Peinture	
* Toile blanche enduite + Peinture non séparable	MOLP + META (A) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante (1) / Chrysotile	Analyste : PSR (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18384	
Réf échantillon client : P004 - plâtre + toile + pvc - (R-1) Chauffage n°2 - conduit de fluide - toutes zones		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Matériau plâtreux blanc / Couche souple grise	
* Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Couche souple grise	MOLP + META (A) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CBW (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18385	
Réf échantillon client : P005 - plâtre + toile + isolant vert - (R-1) Chaufferie n°2 - conduit de fluide - toutes zones		Description ITGA : Matériau fibreux vert / Toile fibreuse blanche / Matériau plâtreux blanc	
* Matériau fibreux vert + Toile fibreuse blanche non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable	MOLP + META (A) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : RLP (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18386	
Réf échantillon client : P006 - plâtre + toile + produit bitumineux + polystyrène - (R-1) Chauffage n°2 - conduit de fluide - toutes zones		Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Matériau plâtreux blanc / Couche bitumineuse noire / Polystyrène blanc en faible quantité	
* Peinture non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Couche bitumineuse noire Polystyrène blanc en faible quantité	MOLP + META (B) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : PLR (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS		Réf échantillon ITGA : IT072203-18387	
Réf échantillon client : P007 - flocage - (R-1) Chauffage n°2 - plancher haut - plafond		Description ITGA : Matériau fibreux beige avec poussières / Peinture	
* Matériau fibreux beige avec poussières + Peinture non séparable	MOLP + META (A) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CBW (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 2/3

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0722-17666 EN DATE DU 16/03/2022 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS Réf échantillon client : P008 - joint noir + peinture beige - (R-1) Chaufferie n°2 - CTA - conduit de ventilation - toutes zones		Réf échantillon ITGA : IT072203-18388 Description ITGA : Peinture / Matériau souple noir	
Peinture non séparable + Matériau souple noir non séparable	META (B) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : PLR (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS Réf échantillon client : P009 - joint blanc - (R+10) Local - CTA - CTA - Toutes zones		Réf échantillon ITGA : IT072203-18389 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Matériau souple beige	
Peinture en faible quantité non séparable + Matériau souple beige	META (B) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : PLR (4)
Réf dossier client : Batiment rue edouard vaillant - 370035 TOURS CEDEX - UIOSS Réf échantillon client : P010 - isolant mousse noire - (R+3) Bureau + traversée verticale conduit fluide - sol		Réf échantillon ITGA : IT072203-18390 Description ITGA : Matériau noir en mousse	
Matériau noir en mousse	META (B) le 15/03/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : PLR

(1) Seules quelques fibres d'amiante ont été détectées.

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

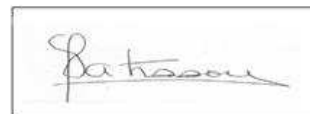
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 5 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 3/3

Rapport d'analyses 2



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0722-22920 EN DATE DU 01/04/2022

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : APAVE NORD OUEST SAS- Agence De TOURS 26 rue des Frères Lumière CS 50602 37176 CHAMBRAY-LES-TOURS	Réf. Commande ITGA : IT0722-22920 Réf. Commande Client : 41649 22253377 A
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 29/03/2022

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et
diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : R+10 Local Vaillant - 37035 TOURS CEDEX Réf échantillon client : P001 - Peinture + fibre + polystyrène - (R+10) Local CTA - Conduits - Toutes zones		Réf échantillon ITGA : IT072203-57400 Description ITGA : Peinture avec couche en toile / Polystyrène	
Peinture avec couche en toile	META (A) le 01/04/2022 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : RLP
Polystyrène	---	Non analysé	
Réf dossier client : R+10 Local Vaillant - 37035 TOURS CEDEX Réf échantillon client : P002 - Peinture + fibre + polystyrène - (R+10) Local CTA - Conduits - Toutes zones		Réf échantillon ITGA : IT072203-57401 Description ITGA : Peinture / Toile blanche enduite / Polystyrène blanc	
Peinture non séparable + Toile blanche enduite non séparable	META (A) le 01/04/2022 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : RLP (1)
Polystyrène blanc	---	Non analysé	

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 1/2.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0722-22920 EN DATE DU 01/04/2022

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste			

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 2/2

Rapport d'analyses



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Madame Muriel NORMAND
26 Rue des Frères Lumière
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-NS-035801-01 Date d'émission de rapport : 13/06/2024 16:02 Page 1/2
Dossier N° : 24W016189 Date de réception : 12/06/2024 Date d'analyse : 12/06/2024
Référence dossier Client:
84217 - C24086750 A - Chaufferie - R+10 rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX - UIOSS Union imm

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-R+10 - Local CT/ - Toutes zones - Gaine de ventilation circulaire partie basse - Joint gris	Matériau (poudreux) (gris)	MET / PSN3	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-R+10 - Local CT/ - Toutes zones - Gaine de ventilation circulaire partie haute - Joint grise	Matériau (poudreux) (gris)	MET / PSN3	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003 (1)	P003-R+10 - Local CT/ - Toutes zones - Gaine de ventilation rectangulaire - Peinture beige	Matériau (poudreux) (gris)	MET / PSN3	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-NS-035801-01 Date d'émission de rapport : 13/06/2024 16:02 Page 2/2
Dossier N° : 24W016189 Date de réception : 12/06/2024 Date d'analyse : 12/06/2024
Référence dossier Client:
84217 - C24086750 A - Chaufferie - R+10 rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX - UIOSS Union imm
NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.
Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.


Marie Boudaud
Technicienne Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre .CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél : +33388916531 : +33 2 51 83 49 48 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport d'analyses Menuiseries



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Portée disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0721-19782 EN DATE DU 24/03/2021

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : APAVE NORD OUEST SAS- Agence De TOURS 26 rue des Frères Lumière CS 50602 37176 CHAMBRAY-LES-TOURS	Réf. Commande ITGA : IT0721-19782 Réf. Commande Client : 19936 21203514 A
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 15/03/2021

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
 - (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : MONSIEUR RONDELOT - BUREAUX RUE EDOUARD VAILLANT - 37035 TOURS CEDEX				Réf échantillon ITGA : IT072103-39146
Réf échantillon client : P001 - Laine de verre - (R+2)-Menuiserie ext-Menuiserie-toutes zones				Description ITGA : Papier bitumé / Matériau fibreux jaune avec poussières
* Papier bitumé	META (2)	1	23/03/2021	Amiante non détecté / -
* Matériau fibreux jaune avec poussières	META (1)	1	23/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MONSIEUR RONDELOT - BUREAUX RUE EDOUARD VAILLANT - 37035 TOURS CEDEX				Réf échantillon ITGA : IT072103-39147
Réf échantillon client : P002 - Joint noir - (R+2)-Menuiserie ext-Menuiserie-toutes zones				Description ITGA : Matériau souple noir avec poussières
* Matériau souple noir avec poussières	META (2)	1	24/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MONSIEUR RONDELOT - BUREAUX RUE EDOUARD VAILLANT - 37035 TOURS CEDEX				Réf échantillon ITGA : IT072103-39148
Réf échantillon client : P003 - Joints périphérique blanc et joint silicone gris - (R+2)-Menuiserie ext-Menuiserie-toutes zones				Description ITGA : Matériau mou blanc avec poussières / Matériau souple gris
* Matériau mou blanc avec poussières + matériau souple gris non séparable	META (2)	1	24/03/2021	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 1/2.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0721-19782 EN DATE DU 24/03/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : MONSIEUR RONDELOT - BUREAUX RUE EDOUARD VAILLANT - 37035 TOURS CEDEX				
Réf échantillon client : P004 - Joint gris sous bavette - (R+2)-Menuiserie ext-Menuiserie-toutes zones				
Réf échantillon ITGA : IT072103-39149				
Description ITGA : Matériau mou gris avec poussières				
* Matériau mou gris avec poussières	META (2)	1	24/03/2021	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : MONSIEUR RONDELOT - BUREAUX RUE EDOUARD VAILLANT - 37035 TOURS CEDEX				
Réf échantillon client : P005 - Béton/enduit - (R+2)-Menuiserie ext-Façades-Poteau toutes zones				
Réf échantillon ITGA : IT072103-39150				
Description ITGA : Enduit compact gris hétérogène				
* Enduit compact gris hétérogène	META (1)	1	23/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MONSIEUR RONDELOT - BUREAUX RUE EDOUARD VAILLANT - 37035 TOURS CEDEX				
Réf échantillon client : P006 - Enduit - (R+2)-Menuiserie ext-Façade-Feuillure toutes zones				
Réf échantillon ITGA : IT072103-39151				
Description ITGA : Enduit compact blanc hétérogène				
* Enduit compact blanc hétérogène	META (1)	2	24/03/2021	Amiante non détecté / -

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 2/2

Document 5**Analyses pour le Bâtiment**APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTI
Monsieur Franck JAY
26 Rue des Frères Lumière
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Notre référence : AR-23-NS-068290-02

Numéro de dossier : 23W027210

Référence de dossier :

TMP_20230908085639 A - rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX - UIOSS

Union imm

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joints les rapports d'analyse relatifs aux échantillons suivants :

- N° 23W027210-007 - Référence P007-RDC - Bureau Mr JAN - Murs - Menuiseries extérieures - Mastic vitrage noire, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre
F-44308 NANTES Cedex 3
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S., au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT OUEST SAS
Sous-traitance Bâtiment Nantes
EUROFINS ABO
Site de la Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre - CS90827
44300 NANTES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-KC-090929-01 Date d'émission de rapport : 15/09/2023 17:26 Page 1/2
Annule et remplace la version AR-23-KC-090403-01 ayant pour date d'émission le 13/09/2023 à 19:42, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Référence laboratoire sous-traitant N° : 23K027902 Référence de suivi du dossier N° : 23W027210
Reçu au laboratoire le : 12/09/2023 Date de réception : 11/09/2023
Date d'analyse : 12/09/2023
Référence dossier Client: TMP_20230908085639 A - rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX - UIOSS Union imm
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS:

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007 (1)	23W027210-007 - P007-RDC - Bureau M JAN - Murs - Menuiseries extérieurs - Mastic vitrage noire	Matériau semi-dur de type mastic (beige) (noir) (collant) ; matériau de type poussières en traces	MET / ED4B	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Observation(s) échantillon(s)

(1) L'objet de la modification de cette version porte sur le format de rapport.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 GRADIGNAN Cedex, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport analyses allèges



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Madame Muriel NORMAND
ZAC de l'Hoirie
Rue du Général Charles Lacretelle
49070 BEAUCOUZE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-NS-043021-01 Date d'émission de rapport : 22/07/2024 19:02 Page1/2
Dossier N° : 24W020264 Date de réception : 19/07/2024 Date d'analyse : 20/07/2024
Référence dossier Client:
86721 - C A - ALLEGE FENETRE rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX - UIOSS Union imm

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-RDC - Bureau 1 - Toutes zones - Allège - Enduit plâtre	Matériau semi-dur de type enduit (plâtreux) (blanc)	MET / GR6J *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-RDC - Bureau 1 - Toutes zones - Allège - Joint dur	Matériau semi-dur de type mastic (marron)	MET / GR6J *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-RDC - Bureau 2 - Toutes zones - Allège - Joint filasse	Matériau souple (gris) ; matériau de type maillage de fibres (jaune)	MET / GR6J *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004-R+2 - Salle de réunion - Toutes zones - Allège - Enduit plâtre + brique	Matériau dur de type brique (orange)	MET / GR6J *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau semi-dur de type enduit (plâtreux) (blanc)	MET / GR6J *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	P005-R+3 - Bureau - Toutes zones - Allège - Enduit + carton + plâtre	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET / GR6J *	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-NS-043021-01 Date d'émission de rapport : 22/07/2024 19:02 Page 2/2
Dossier N° : 24W020264 Date de réception : 19/07/2024 Date d'analyse : 20/07/2024
Référence dossier Client:
86721 - C A - ALLEGE FENETRE rue Edouard VAILANT 37035 TOURS CEDEX - UIOSS Union imm

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / GR6J	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

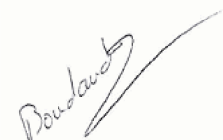
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Marie Boudaud
Technicienne Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827

F-44308 Nantes, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT ANALYSES CACHE MOINEAU

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0721-65185 EN DATE DU 27/09/2021

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Partie analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Ref dossier client : UIOSS Livimont - Groupe électrogène - rue Marcel THIBULT - 37000 - TOURS Ref échantillon client : P003 - Fibre ciment + colle - Extérieur - Façades - Toutes zones - Cache moineau	Ref échantillon ITGA : IT072109-40431 Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles / Colle polymère jaune avec couche en mousse et poussières		
* Fibrociment gris avec fibres visibles + Colle polymère jaune avec couche en mousse et poussières non séparable	MGLP le 27/09/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : RBS (4)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(3) Pour les couches réceptionnées en vue et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Florent LE MASSON Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laborateur.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 13

Page 2/2

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

Etage	Local	Composant	Matériau ou produit contenant de l'amiante	Estimation des quantités	Observations
R+10	Local CTA	Conduit de fluide - Calorifugeage type 3 polystyrène	Plâtre + toile	6ml	Estimatif
		Conduit de fluide - Calorifugeage type 3 polystyrène	Peinture beige + toile		
		Conduit de fluide - Calorifugeage type 3 polystyrène	Peinture beige + toile		
Extérieur	Façades	Cache moineau	Plaques lisses en fibre ciment	300ml	Estimatif
R+1	Bureau	Menuiserie - Sous bavette	Joint gris	Pour chaque fenêtre	Estimatif
		Menuiserie - Sous plaque fibre ciment/joint périphérique	Joint périphérique blanc et joint		
		Façades - Ouvrant angles	Joint noir dans les angles		
		Menuiserie - Meneau	Plaque en fibre -ciment		

L'estimation des quantités ne concerne que les matériaux ou produits contenant de l'amiante présents dans l'immeuble bâti et concernés par le programme de travaux.

Elle ne prend pas en compte :

- ☐ Les autres matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés dans l'immeuble bâti mais non concernés par le programme de travaux
- ☐ Les techniques utilisées par les entreprises de travaux pour la dépose des matériaux ou produits repérés.
- ☐ La quantité de déchets générés par les entreprises elles-mêmes lors de la dépose de ces matériaux ou produits (équipements de protection individuelle, moyens de protection collective ...)

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 5664 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Madame NORMAND Muriel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention
Date d'effet : 17/06/2021 - Date d'expiration : 16/06/2028

Amiante sans mention Amiante Sans Mention
Date d'effet : 17/06/2021 - Date d'expiration : 16/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 22/06/2021.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'infestation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 5 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev17

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



ATTESTATION

COURTIER

VERLINGUE
(Agence d'Ilzsch)
12 Rue de Kerogan CS 44012
29335 QUIMPER CEDEX

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

Vos références :

AXA France IARD, atteste que :

Contrat n° 10800807204

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale française **APAVE INFRASTRUCTURES CONSTRUCTION France**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ Bâtiment et génie civil
- ☐ Essais, mesures et métrologie
- ☐ Laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ Conseils
- ☐ Formation
- ☐ Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

Cette attestation est notamment délivrée dans le cadre des missions CSPS (Coordination, Sécurité, Protection de la Santé).

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités :	
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2024** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 11 janvier 2024

Pour la société
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

2

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

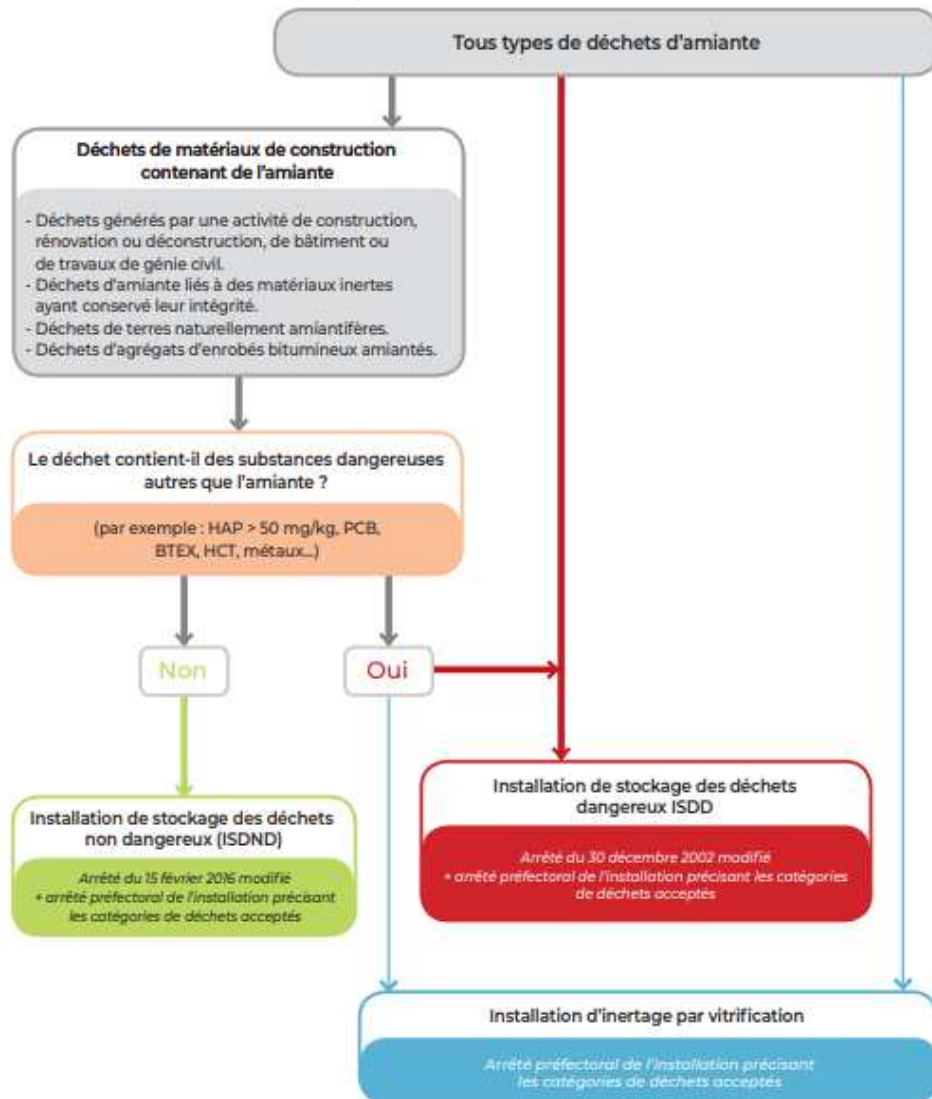


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>